



## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du vendredi 10 janvier 2020 à 20 heures 30

Procès-verbal affiché le 20 janvier 2020.

L'an deux mil vingt, le dix janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chavannes-sur-l'Étang s'est réuni au lieu habituel de ses séances à Chavannes-sur-l'Étang, après convocation légale du six janvier deux mil vingt, sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN, Maire.

*Feuille de présence :*

Conseillers	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir
ANTOINE Jean-Charles		X		Philippe HERBELIN
BEZILLE Robert			X	
BOURQUARD Chantal	X			
CLAUDE Marie-Madeleine		X		André THEVENOT
DIEFFENBACHER Cyril	X			
GASSMANN Vincent	X			
GERBER Dominique		X		
GUIGON Xavier	X			
HERBELIN Philippe	X			
KANMACHER Michel	X			
MARTIN Sébastien	X			
THEVENOT André	X			
THEVENOT Jean-Pierre	X			
WININGER Christian	X			

*Assiste également :* Rosaria GIANGRECO, secrétaire de mairie.

Le Maire ouvre la séance à 20h30 dans la salle des séances à la Mairie.

Mme Chantal BOURQUARD est désignée secrétaire de séance.

En début de séance, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

#### 2.1. Décision modificative budgétaire n°2

## 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 15 OCTOBRE 2019

Le Maire rappelle les points débattus et délibérés lors de la réunion du 15 octobre 2019. Les membres présents en approuvent le compte-rendu à l'unanimité.

## 2. FINANCES

### 2.1. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

#### Délibération 2020-001

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2019 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation crédits ouverts
D 023 : Virement section investissement	9 634.20€	
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>9 634.20€</b>	
D 678 : Autres charges exceptionnelles		9 634.20€
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>9 634.20€</b>
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	9 634.20€	
<b>TOTAL R021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>9 634.20€</b>	
R 1068 : Excédents de fonctionnement		9 634.20€
<b>TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves</b>		<b>9 634.20€</b>

### 2.2. AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

#### Délibération 2020-002

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

*Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*

*Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.*

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant budgétisé des dépenses d'investissement 2019 : **645 875.21€** (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de **81 374.00€**, (< 25% x 645 875.21€)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Article	Désignation	Budgétisé 2019	Autorisation (<25%)
<b>Opération 106 – Achat mobilier, matériel mairie</b>			
2183	Matériel de bureau et info.	4 174.39€	1 043.00€
2184	Mobilier	1 825.61€	456.00€
<b>Opération 127– Achat matériel voirie</b>			
2157	Matériel et outil de voirie	4 000.00€	1 000.00€
<b>Opération 185 – Travaux rue de Bellefontaine</b>			
2315	Immos en cours – inst.techn.	280 000.00€	15 000.00€
45812	Opérations pour compte de tiers	150 000.00 €	37 500.00 €
<b>Opération 190 – TBI &amp; Classe mobile</b>			
2183	Matériel de bureau et info.	2 000.00€	500.00€
<b>Opération 192– Aménagement extérieur école</b>			
2128	Autres agenc. et aménag.	6 000.00€	1 500.00€
<b>Opération 193– Eclairage public</b>			
2313	Immos en cours – constructions	88 000.00€	5 000.00€
<b>Opération 194– Equipement école</b>			
2313	Immos en cours – constructions	1 500.00€	375.00€
<b>Opération 209 – Centre Jean Barhomeuf</b>			
2138	Autres constructions	70 000.00€	17 500.00€
2184	Mobilier	6 237.21€	1 500.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

### **2.3. AMENAGEMENT SECURITE DE LA RUE DE BELLEFONTAINE – AVENANTS N°1**

Délibération 2020-003

VU les marchés de travaux conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du Conseil Municipal n°2019-026 du 12 juillet 2019 relative à l'opération « Aménagement de sécurité en traverse d'agglomération – Rue de Bellefontaine RD32 » ;

VU les propositions d'avenants pour les lots 1 et 2 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour et 2 abstentions :

- DECIDE de conclure les avenants ci-après détaillés avec les entreprises suivantes dans le cadre des travaux relatifs à l'opération « Aménagement de sécurité en traverse d'agglomération – Rue de Bellefontaine RD32 » :

#### **Lot 1 : VRD**

- Entreprise : ROGER MARTIN, 9 route de Montbéliard 90400 ANDELNANS
- Marché initial : **199 901.40 € HT**
- Avenant n° 1 : **5 516.60 € HT** (2.76%)
- Nouveau montant du marché : **205 418.00 € HT**
- Objet :
  - Régularisation des quantités réalisées après attachement
  - Introduction de prix nouveaux pour modification des prestations du marché
  - Prolongation du délai d'exécution

#### **Lot 2 : Génie électrique**

- Entreprise : RESEAUX LUMIERE D'ALSACE, 11 rue du Burlat 68260 KINGERSHEIM
- Marché initial : **31 340.00 € HT**
- Avenant n° 1 : **2 444.00 € HT** (7.80%)
- Nouveau montant du marché : **33 784.00 € HT**
- Objet :
  - Régularisation des quantités réalisées après attachement
  - Introduction de prix nouveaux pour modification des prestations du marché
  - Prolongation du délai d'exécution

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

## **3. NUMERIQUE**

### **3.1. MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'INFORMATION PAR SMS**

#### **Délibération 2020-004**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de doter la commune d'un système d'alerte par SMS qui a vocation à informer en temps réel les habitants : travaux, coupures d'eau ou d'électricité, évènements de la commune, etc. Le SMS est en effet la méthode d'information la plus immédiate.

Pour ce faire, il est proposé de compléter le site internet de la commune d'un module complémentaire permettant la gestion des numéros et des listes de diffusion. Le prestataire du site internet de la commune, la société ILLICOWEB, propose la création de ce système d'alerte SMS pour 1 000.00€ HT. Seul le coût du SMS sera ensuite à la charge de la commune, de l'ordre de 0.055€/SMS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE la mise en place d'un système d'alerte de la population par SMS ;
- APPROUVE le devis de la société ILLICOWEB ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à mener toute action en lien avec cette décision.

## **3.2. ACQUISITION D'UN TABLEAU BLANC INTERACTIF POUR L'ECOLE**

### Délibération 2020-005

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de doter l'école d'un troisième tableau interactif mobile ce qui permettrait de couvrir l'ensemble des classes.

VU le devis de la société TELMAT d'un montant de 4 270.70 € HT ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour et 2 abstentions :

- DECIDE l'acquisition d'un tableau interactif mobile ;
- APPROUVE le devis de la société TELMAT ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à mener toute action en lien avec cette décision.
- DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires sur le budget de l'année en cours.

## **3.3. POINT SUR LA MISE EN PLACE DE LA FIBRE OPTIQUE**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un contrat d'abonnement a été signé avec l'entreprise Alsace FIBRE. Des travaux de câblage entre l'école et la mairie ont été réalisés par MM. Jean-Pierre THEVENOT, Christian WININGER et M. le Maire durant les congés scolaires afin de mutualiser l'abonnement à la fibre. La mise en service de la fibre doit être réalisée dans les semaines à venir.

## **4. AFFAIRES SCOLAIRES**

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancement du projet de regroupement pédagogique intercommunal avec Montreux-Vieux. Il y aborde notamment les aspects pédagogiques, administratifs et fonctionnels. En résumé :

- Les différentes rencontres avec Madame la Sous-Préfète dans la perspective de la constitution d'un syndicat intercommunal des affaires scolaires ;
- Un état des différentes rencontres avec les élus de Montreux-Vieux et de l'avancée des discussions ;
- Les premières esquisses sur l'organisation des classes, le transport scolaire et le planning pour informer les parents.

Intervention de M. André THEVENOT quant aux interrogations de certains parents d'élèves sur l'organisation à venir.

Monsieur le Maire répond à M. André THEVENOT sur les points qui n'avaient pas été abordés dans son propos introductif et indique que les parents d'élèves seront informés dans les meilleurs délais dès que l'organisation aura été arrêtée.

Suite à la demande de Mme l'Inspectrice, Monsieur le Maire propose aux conseillers de délibérer.

## **4.1. PROJET DE GROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL ENTRE LES DEUX COMMUNES DE CHAVANNES-SUR-L'ETANG ET MONTREUX-VIEUX ET FUSION DE LA ENTRE LES DEUX ECOLES PRIMAIRES.**

### Délibération 2020-006

VU la délibération n°2019-024 du Conseil Municipal en date du 11 avril 2019 donnant un avis favorable au projet de Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) entre les communes de Chavannes-sur-l'Etang et de Montreux-Vieux,

Suite à l'entrevue entre Mme Fabienne GANZITTI, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription d'Ilfurth, et Messieurs les Maires de Montreux-Vieux et de Chavannes-sur-l'Etang, Monsieur le Maire expose le projet de RPI élargi entre les communes de Montreux-Vieux et de Chavannes-sur-l'Etang avec une direction unique à Montreux-Vieux. La création de ce RPI permettra une répartition des élèves sur les deux communes avec des niveaux simples ou doubles en fonction de l'ensemble des effectifs des deux communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour et 2 voix contre :

- EMET un avis favorable à la création d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal élargi entre les communes de Montreux-Vieux et de Chavannes-sur-l'Etang ;
- EMET un avis favorable pour la fusion de direction des deux écoles primaires avec direction unique à Montreux-Vieux ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette décision.

## **5. DIVERS**

### **5.1. PARTICIPATION D'UN AGRICULTEUR AU DENEIGEMENT**

#### **Délibération 2020-007**

CONSIDERANT que la Commune s'est équipée d'une lame niveleuse pour équiper le tracteur d'un exploitant agricole qui procède aux déneigements des routes communales en cas de besoin,

CONSIDERANT que la Commune ne dispose pas de tracteur suffisamment puissant pour assurer ce service,

VU l'article 10 de la loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 qui permet aux exploitants agricoles de participer au déneigement des routes,

VU la convention de participation au déneigement proposée par Monsieur le Maire et ci-annexée, prévoyant notamment de contractualiser avec l'EARL FERME FLURY, sise 5 rue du Réservoir 68210 Dannemarie, sur la base d'une rémunération fixée à 80€ par heure,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention de participation au déneigement avec l'agriculteur concerné,
- PRECISE que les crédits budgétaires seront prévus aux budgets des exercices concernés.

### **5.2. TARIFS 2020 BOIS DE CHAUFFAGE**

#### **Délibération 2020-008**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE, le prix du bois de chauffage pour la coupe 2020 comme suit :

- Stères : **42€/stère**
- Bois long : **37€/m<sup>3</sup>**

### **5.3. COMMUNICATIONS**

- Accueil de proximité du service des impôts des particuliers en mairie à partir du 7 avril 2020 sur rendez-vous.
- Panne de chauffage à la boulangerie et du chauffe-eau à la Halle aux Bois.
- Rappel : Vœux du Maire dimanche 12 janvier à 11 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h50.

Le Maire, Vincent GASSMANN

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'V' followed by several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.



**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du vendredi 10 janvier 2020 à 20 heures 30**

**ORDRE DU JOUR**

**Point 1.** Approbation du compte rendu du 15 octobre 2019

**Point 2.** Finances

- 2.1. Décision modificative budgétaire n°2 – Délibération n° 2020-001
- 2.2. Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement- Délibération n° 2020-002
- 2.3. Aménagement sécurité de la rue de bellefontaine – Avenants n°1 aux lots 1 et 2  
Délibération n° 2020-003
- 2.4. Rénovation et optimisation de l'éclairage public et aménagement d'un feu tricolore  
– Avenant n°1 au marché de substitution – **SANS OBJET**

**Point 3.** Numérique

- 3.1. Mise en place d'un système d'information par SMS - Délibération n° 2020-004
- 3.2. Acquisition d'un tableau interactif pour l'école - Délibération n° 2020-005
- 3.3. Point sur la mise en place de la fibre optique

**Point 4.** Affaires scolaires

- 4.1. Projet de Regroupement Pédagogique Intercommunal entre les communes de Chavannes-sur-l'Etang et Montreux-Vieux et fusion de la direction entre les deux écoles primaires - Délibération n° 2020-006
- 4.2. Gestion des affaires scolaires entre les deux communes

**Point 5.** Divers

- 5.1. Participation d'un agriculteur au déneigement - Délibération n° 2020-007
- 5.2. Tarif 2020 bois de chauffage - Délibération n° 2020-008

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du vendredi 10 janvier 2020 à 20 heures 30**

ANTOINE Jean-Charles	Excusé – Procuration à HERBELIN Philippe
BEZILLE Robert	Absent
BOURQUARD Chantal	
CLAUDE Marie-Madeleine	Excusée – Procuration à André THEVENOT
DIEFFENBACHER Cyril	
GERBER Dominique	Excusé
GUIGON Xavier	
HERBELIN Philippe	
KANMACHER Michel	
MARTIN Sébastien	
THEVENOT André	
THEVENOT Jean-Pierre	
WININGER Christian	